

majorité de Canadiens ne seront plus soumis à l'impôt? Le ministre s'est obstinément refusé à expliquer le but réel de cet impôt. Sur la foi de ses propres déclarations et de ses propres chiffres, ce ne peut être une mesure économique. Je suppose que même ce gouvernement ne serait pas assez sot pour présenter une mesure sans un but quelconque. Donc, si nous supposons que les projets de loi ont un objectif—et nous avons vu qu'il ne se justifie pas en termes économiques— nous sommes forcés de conclure qu'en fait, ce n'est pas une mesure économique mais une mesure sociale. Nous demandons pourquoi. Les néo-démocrates devraient peut-être demander la raison. Je crois que c'est une mesure sociale, d'un caractère révolutionnaire.

Si le Parlement adopte ces résolutions fiscales, le Canada verra disparaître en peu de temps cette grande masse de Canadiens qui comptent toujours sur l'initiative individuelle et sur l'entreprise individuelle. Et je ne suis pas seul à le croire. Une foule d'éditorialistes, de commentateurs et de spécialistes en matière fiscale ont fait la même prédiction. Le premier ministre Thatcher a dit que cette mesure outrageante sonnera le glas de la ferme familiale. Les Canadiens de l'Ouest appuient cette théorie, tout comme les néo-démocrates de l'Ouest, qui ont imploré le ministre de ne pas lever cet impôt.

M. William Purdy, président de l'Association de la construction du Canada, aurait déclaré, selon le numéro du 22 janvier du *Journal d'Ottawa*, que l'impôt proposé sur les biens transmis par décès «rendra presque impossible le transfert d'une génération à l'autre des entreprises familiales de construction». Il a signalé que parmi les 17,000 sociétés de construction au Canada, moins de 200 sont des entreprises publiques et que les entreprises familiales faisaient plus de 90 p. 100 des affaires chaque année dans le domaine de la construction au Canada. Dans un article généralement favorable au ministre et à ses initiatives, Pat Carney écrivait dans le *Journal d'Ottawa* du 21 janvier:

... les enfants paieront pour l'exemption de leur mère ...

Ailleurs, l'article dit:

... les difficultés dans le nouveau régime se rattachent au fait que l'unité familiale heureuse envisagée par M. Benson pourrait bien ne pas refléter la réalité de la vie.

● (9.50 p.m.)

Que l'on ne s'y trompe pas, cette arme puissante d'évolution sociale vise directement toute une classe, et peu nombreuses, s'il y en a, seront les entreprises familiales qui ne seront pas atteintes.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question? Se rallie-t-il à la thèse de l'égalité des chances et, dans l'affirmative, n'est-il pas disposé à admettre que toutes les successions, autres que celles qui sont laissées au conjoint, devraient peut-être, en toute équité, être taxées à 100 p. 100?

M. Woolliams: Non. C'est là le manifeste de Regina.

M. McIntosh: Non, monsieur l'Orateur. Si quelqu'un veut amorcer un débat à propos d'imposition, j'estime que la formule la plus équitable est encore l'impôt sur le revenu. Certaines ramifications de cet impôt vont peut-être plus loin. Toutefois, cela ne s'applique certainement pas à ce genre d'imposition. Les membres du parti du député ne lui donnent pas raison, même s'ils peuvent l'affirmer à l'occasion sur les tribunes électorales. Le député de Saskatoon-Biggar a déploré ce soir que le gouvernement tentait d'imposer ses commettants. C'est là que le bât blesse. Vous autres, néo-démocrates, vous prêchez une chose et en pratiquez une autre.

Des voix: Bravo!

M. McIntosh: Un éditorialiste du *Telegraph-Journal* de Saint-Jean écrivait, le 4 décembre:

Un dollar au pouvoir d'achat réduit, une réduction ramenée à un minimum de \$20,000 vont permettre désormais d'imposer presque tous ceux qui possèdent une petite maison et un modeste plan d'assurance, un magasin ou un commerce, ou pratiquement toutes les fermes qui permettent de gagner modestement sa vie.

Les députés se souviendront que, le 4 décembre, le ministre n'avait pas encore présenté ce truc des \$50,000, destiné à faire taire les députés de son arrière-ban. Il n'avait pas d'autre but. Le ministre ne croit pas, j'en suis sûr, que c'est une façon juste de lever des impôts. Les répercussions sociales de cette mesure, la nécessité de prendre dans les filets même le plus petit poisson canadien autonome, explique la décision par ailleurs inexplicable d'abaisser le niveau auquel une succession devient imposable. Je ne sais pas comment le ministre a établi cet impôt. Dans l'Ouest, comme un député libéral l'a dit tantôt, nous avons vu des cultivateurs laisser des fermes évaluées à \$100,000. Certaines de ces propriétés d'une valeur de plus de \$100,000 ont été abandonnées à cause du climat ou d'autres circonstances; alors, comment peut-on évaluer une succession à \$100,000 quand il n'y a pas de valeurs disponibles? Il faut trouver une autre formule.

Ce genre d'enrégimentation sociale repose sur la tradition libérale. C'est le genre de